



Après un mariage célébré au Maroc avec un certificat de capacité de mariage: inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.11.2023

Documents à soumettre après le mariage avec un certificat de capacité de mariage

- Original de l'acte de mariage en arabe apostillé au tribunal de 1^{ère} instance + 1 copie ;
- Traduction de l'acte de mariage dans une langue officielle suisse + 1 copie ;

Demande de visa

- Fiche anthropométrique (traduction et apostille pas nécessaire) +1 copie
- 4 photos d'identité récentes prises de face, largeur 35 à 40 mm
- 2 photocopies du passeport : pages avec données personnelles
- 2 photocopies de la carte nationale marocaine.
- 3 formulaires « Demande pour un visa long séjour (Visa D) », à télécharger depuis notre site: www.eda.admin.ch/rabat lisiblement remplis, dûment datés et signés par le requérant.

Traduction

Les documents qui ne sont pas établis dans une langue nationale suisse doivent être traduits auprès d'un traducteur assermenté. Vous trouvez une liste des traducteurs sur le site Internet : <http://atajtraduction.asso.ma/indexfr.php>

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être munis d'une apostille délivrée par la préfecture, la province ou le tribunal de 1^{ère} instance avant d'être remis à la représentation suisse.

Pour toutes les informations relatives à la délivrance de l'apostille www.apostille.ma

Informations supplémentaires

- La présence personnelle à l'Ambassade à Rabat est obligatoire pour les personnes domiciliées au Maroc sur rendez-vous à prendre au préalable par téléphone au 0537 26 80 30 ou par mail à rabat.chancellerie@eda.admin.ch en indiquant le nom complet et numéro de téléphone du partenaire domicilié au Maroc.
- Renseignements téléphoniques au 0537 26 80 30 du Lundi au Jeudi de 13h30 à 16h30 et le Vendredi 09h00 à 12h00 ou par courriel rabat.chancellerie@eda.admin.ch
- Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.